



Challenge des Semi-Marathon du Hainaut

Règlement

Le challenge se compose de 4 semi-marathon :

Semi-Marathon des Hauts-Pays

08.04.2023 19:00

Fayt-le-Franc Place de Fayt-le-Franc

<https://www.21km.be>

Semi-Marathon des Géants

23.04.2023

Ath Place d'Ath

<https://www.semimarathondesgeants.be>

Semi-Marathon de l'Ourse

07.05.2023

Saint-Ghislain Rue de La Verrerie

<https://www.semidelourse.be>

Semi-Marathon de Mons

08.10.2023

Mons

<https://www.semimarathondemons.be>

Article 1 : Pour devenir challenger, vous devez compléter les informations d'inscription et solder votre inscription s'élevant à 10 euros. Ce montant comprend les 4 courses (2.5 euros par course).

Cette somme servira pour :

- Les frais de l'organisation du challenge et de votre médaille officielle des 4 courses pour l'obtenir.
- Votre invitation lors de la soirée spéciale « Gala de remise de prix » qui se déroulera en la Salle Culturelle le 14 octobre 2023 à Saint-Ghislain pour les challengers des 21 km.

La date limite d'inscription au Challenge des Semi-Marathon du Hainaut est fixée au 30 avril 2023.

Article 2 : Lors de votre participation vous serez repris dans un tableau avec des points de participations.

Le challenge donne d'office à chaque challenger 50 points. Ces 50 points sont ajoutés au chiffre du nombre de participants du jour de la course du 21 km.

Les 15 premiers challengers classés de la course recevront des points en fonction de la place obtenue.

Voici la table d'attribution des points :

1 ^{er}	15 points	9 ^{ème}	7 points
2 ^{ème}	14 points	10 ^{ème}	6 points
3 ^{ème}	13 points	11 ^{ème}	5 points
4 ^{ème}	12 points	12 ^{ème}	4 points
5 ^{ème}	11 points	13 ^{ème}	3 points
6 ^{ème}	10 points	14 ^{ème}	2 points
7 ^{ème}	9 points	15 ^{ème}	1 point
8 ^{ème}	8 points		

Le calcul se fera comme suite :

50 pts + nbre de participants + pts si dans les 15 premiers

Article 3 : Chaque coureur recevra une médaille à l'issue de sa participation aux 4 courses et remise lors du gala qui sera organisé le 14 octobre 2023 à Saint-Ghislain. Lors de cette remise de médailles, des cadeaux pourront être remis aux participants (chaque organisateur est responsable de la mise en place de cette soirée).

Le premier « challenger homme » et la première « challenger femme » de la course se verront remettre et endosser 1 maillot « jaune », les seconds, un maillot « vert », et les 3èmes un maillot « blanc ».

Ce maillot devra **obligatoirement** être porté lors de la seconde course du challenge, ce qui permettra de distinguer les Elites challengers. Ce maillot est offert et reste la propriété du détenteur.

Les premiers « non challengers » se verront récompenser sur le podium comme sur une course traditionnelle mais ne seront pas repris dans le classement challenger.

À chaque course, le classement est chaque fois remis en calcul pour les challengers.

Un classement global des participants par catégories sera réalisé par la société de chronométrage du jour.

Article 4 : Chaque organisation est responsable de sa course et de la mise en place de la remise des prix, en fonction de son règlement interne.

Le prix de chaque course est sous la responsabilité de chaque organisation.

Le challenge fait partie d'un partenariat de 4 semi-marathons (HAUTS-PAYS- ATH-SAINTE-GHISLAIN-MONS).

Article 5 : Lors de votre inscription, vous serez repris dans un challenge de 4 courses de 21 km en Hainaut.

Sur chaque site de chaque organisation de 21 km, vous retrouverez un lien avec les mêmes informations réalisées par la société Chronolap.

Chaque organisation est responsable du contenu des communications vers le gestionnaire du classement des challengers à savoir Chronolap.

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le contenu de ce règlement si nécessaire.

Les organisateurs vous souhaitent un bon challenge !